

Commission de Suivi de Site (CSS) Titanobel

commune de Mazaugues

réunion du 10 avril 2025

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2 FÉVRIER 2024
COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

Anne-Cécile VIALLE	SOUS-PRÉFÈTE DE BRIGNOLES	Présente
Corinne MANGIANTE	SOUS-PRÉFECTURE DE BRIGNOLES	Présente
Valérie ESCACH	SOUS-PRÉFECTURE DE BRIGNOLES	
Olivier ASTIER	DRÉAL PACA - UT 83	Présent
Laurie TROUILLOUX	DREAL PACA - UT 83	Présente
	ARS	Pouvoir
	DDTM	
Christian TOSI	SDIS 83	Présent
	DREETS(DIRECCTE)	
	SIDPC	

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »
Titulaires

Olivier HUNZINKER	COMMUNE DE MAZAUGUES	
Pierre BLANC	COMMUNE DE MAZAUGUES	
Claudine VIDAL	COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE	Présente
Ludovic ODRAT	COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE	Présent
Alain BŒUF	COMMUNE DE LA CELLE	Présent
Jacques RECOUS	COMMUNE DE TOURVES	

Suppléants

Philippe BAGNIS	COMMUNE DE MAZAUGUES	Présent
Laurence GAUD	COMMUNE DE MAZAUGUES	
Pierre VENEL	COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE	
Hugo NIERDERLAENDER	COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE	
Jacques PAUL	COMMUNE DE LA CELLE	
Régis CORTESE	COMMUNE DE TOURVES	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »
Titulaires

Brahim SOUSSI	TITANOBEL, DIRECTEUR EXPLOSIFS FRANCE	
Jérôme PAITREULT	TITANOBEL, DIRECTEUR HSEQ	

Suppléants

Franck ROLL	TITANOBEL, RESPONSABLE SECTEUR SUD-EST	Présent
Nadra SIMON-TAJAN	TITANOBEL, RESPONSABLE HSE SEVESO	Présente

COLLÈGE « SALARIÉS »
Titulaire

Vanessa DUMONT	TITANOBEL, CHEFFE DE DÉPÔT DE MAZAUGUES	
----------------	---	--

Suppléant

Olivier MOREL RICHEBOIS	TITANOBEL, DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL	Présent
-------------------------	---------------------------------	---------

COLLÈGE « ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

Claude DUVAL	AVSANE	Pouvoir
Patrick GUILLON	AVSANE	Présent
Daniel PEUVRIER	AVSANE	Présent
Fanny LAPEYRE	FPPMA	
Daniel BELTRANDO	FPPMA	
Robert DURANDO	FPPMA	

Suppléants

Annie COMBES	AVSANE	
Claude CAVAILLER	AVSANE	
Guy HERROUIN	AVSANE	
	FPPMA	
	FPPMA	
	FPPMA	

PERSONNES QUALIFIÉES

Mélanie TREGLIA	CYPRES	Présente
-----------------	--------	----------

AUTRE PRÉSENT NON DÉSIGNÉ

COLLÈGE « SALARIÉS »

• Clara RIVES	TITANOBEL	Présente
---------------	-----------	----------

La réunion débute à 14h30.

Madame Vialle, présidente de la CSS, ouvre la réunion.

FORMALITÉS STATUTAIRES - QUORUM

Quorum : 11 (la moitié des voix délibératives)

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT : 6 VOIX PAR MEMBRES	3 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	24 VOIX / 42 VOIX
COLLÈGE COLLECTIVITÉS : 7 VOIX PAR MEMBRE	4 PRÉSENTS - 0 POUVOIR	28 VOIX / 42 VOIX
COLLÈGE EXPLOITANT : 21 VOIX PAR MEMBRE	2 PRÉSENTS - 0 POUVOIR	42 VOIX / 42 VOIX
COLLÈGE SALARIÉS : 42 VOIX PAR MEMBRE	1 PRÉSENT - 0 POUVOIR	42 VOIX / 42 VOIX
COLLÈGE RIVERAINS : 7 VOIX PAR MEMBRE	2 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	21 VOIX / 42 VOIX

TOTAL : 12 MEMBRES PRÉSENTS + 2 MEMBRES REPRÉSENTÉS = 14 MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS (SOIT 157 VOIX SUR 210).

La Commission de Suivi de Site peut délibérer valablement, sur les points prévus à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 23 FÉVRIER 2024

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 23 février 2024 ; il n'y a pas d'opposition. Pas d'abstention.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 23 février 2024.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 157

BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS DU SITE DE TITANOBEL DEPUIS DERNIÈRE RÉUNION

Un diaporama est présenté (en annexe) par M. ROLL et Mme SIMON-TAJAN

Activité du site

Les ventes du site sont stables. Concernant le transport, nos camions parcourent des distances allant de Monaco jusqu'à Montélimar, et le Gard vers l'ouest. Le ratio kilomètres parcourus par tonne est un indicateur clé pour évaluer notre bilan carbone.

De nouvelles pratiques de gestion de la sécurité ont été mises en place suite au rachat du site :

- Les remontées positives sont désormais encouragées, en plus des remontées négatives, lors d'événements particuliers ou de bonnes pratiques constatées.
- Utilisation de l'outil « Tel Five » (nous posons 5 questions de sécurité).

Bilan annuel du SGS

Nous effectuons un suivi quotidien du timbrage et un inventaire hebdomadaire, assurant une traçabilité à l'unité pour chaque produit. L'équipe d'astreinte a été formée au respect des exigences de la réglementation post-Lubrizol, qui exige une évaluation précise des stocks et impose à l'exploitant de réaliser les premiers prélèvements environnementaux immédiatement après un incident.

Madame la sous-préfète : Combien de personnes avez-vous sur site ?

Madame Simon-Tajan : 10.

Monsieur Roll : Les horaires de travail sont de 07h00 à 17h30, les tirs sont effectués vers midi, puis nous avons des horaires classiques pour les postes au bureau et des astreintes.

- Les réunions internes annuelles sont le lieu privilégié pour la remontée d'informations.
- Des inspections CSSCT sont prévues en 2025, la dernière ayant eu lieu en 2022.

Incidents/accidents 2024

Un camion a été percuté par une voiture qui tentait de le doubler. Cet accident n'a pas entraîné d'immobilisation du véhicule ni d'arrêt de travail.

Madame la sous-préfète : Avez-vous eu des incidents d'intrusion ?

Madame Simon-Tajan : Non, jamais. Nous avons eu des manifestants l'année dernière, mais ils n'ont pas pénétré le périmètre du site.

Nous constatons une diminution du taux de fréquence (TF) des incidents depuis trois années consécutives. La culture de la prévention s'est bien implantée chez le personnel. Il y a eu de plus en plus de retraits en cas de situations dangereuses, soutenus par la direction. L'outil « Tel Five » a grandement contribué à cette amélioration.

Monsieur Morel : Auparavant, les chauffeurs n'osaient rien dire lorsqu'ils arrivaient sur un site où les conditions de déchargement n'étaient pas conformes. Ce n'est plus le cas. Nous avons vraiment constaté un changement avec la nouvelle direction, très attachée à la sécurité.

Monsieur Astier : Combien de salariés le groupe emploie-t-il ?

Monsieur Roll : 520.

Monsieur Astier : Cela inclut-il les sous-traitants de premier niveau qui interviennent sur le site ?

Monsieur Roll : Non, les sous-traitants de premier niveau représentent environ 10% des effectifs du site.

Madame la sous-préfète : Les sous-traitants sont-ils sensibilisés aux consignes de sécurité spécifiques au site ?

Monsieur Roll : Oui, ils participent à toutes les réunions de sécurité du site.

Monsieur Astier : Ont-ils en moyenne plus d'accidents que les salariés du site ?

Monsieur Roll : Non. De plus, nous avons formé certains sous-traitants au transport d'explosifs ce qui permet de les mettre en doublon sur ce poste.

Discussion sur les citernes de défense contre l'incendie qui ont été installées sur le site en fin d'année 2024.

Monsieur Tosi : Les citernes ne sont pas encore conformes aux exigences du RDECI (Règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie).

Monsieur Roll : Il nous manque encore le raccord en Y permettant de relier les deux citernes.

Monsieur Tosi : Il est impératif que ce raccord soit installé avant l'été, car nous ne pouvons pas continuer à anticiper des renforts pour pallier ce manque en période de feu de forêt.

Madame Simon-Tajan : Le raccord en Y sera installé avant l'été sans problème. La mise hors gel, également demandée, se fera en septembre, car la problématique du gel ne se posera pas avant l'hiver.

Monsieur Tosi : Tant que la citerne ne sera pas mise hors gel, nous ne pourrons pas la considérer comme conforme.

Madame Simon-Tajan : Nous avons tout de même initié de nombreuses actions pour pallier les retards de livraison de la citerne.

Monsieur Bagnis : Pouvez-vous préciser la demande concernant la mise hors gel des citernes ?

Monsieur Roll : Il s'agit de mettre hors gel une section de canalisation.

Monsieur Tosi : En ne mettant pas hors gel le dispositif, vous créez un problème opérationnel. Tant que la citerne n'est pas conforme, nous devons prévoir nos propres moyens en l'absence de citerne. La mise en conformité est pourtant très simple, il s'agit d'une pièce métallique à installer.

Madame Simon-Tajan : Nous vous avons proposé une solution avec calorifugeage que vous avez refusée. Vous proposiez d'enterrer la partie devant être hors gel dans un caisson avec du sable, ce qui n'est pas possible.

Monsieur Tosi : On ne peut pas accepter toutes les propositions.

Madame la sous-préfète : Pourquoi le SDIS ne fait-il pas une réception partielle pour régler le problème opérationnel ?

Monsieur Tosi : Nous avons été très patients et avons beaucoup accompagné Titanobel sur ce projet. Il est impossible de faire une réception partielle. Soit l'installation est conforme aux exigences du RDECI, soit elle ne l'est pas. La demi-conformité n'existe pas.

Madame la sous-préfète : Si la solution proposée par le SDIS est standard, il ne faut pas tergiverser et il faut accepter cette solution.

Monsieur Tosi : Votre citerne doit être conforme avant le 15 juin 2025. Nous le demandons depuis juin 2023.

Madame Simon-Tajan : Quelles sont les possibilités techniques pour la mettre en conformité ?

Monsieur Tosi : Vous pouvez vous rapprocher de la société qui vous a vendu les citernes pour savoir s'ils ont une solution.

Monsieur Roll : Nous leur avons déjà demandé et ils ne proposent pas ces prestations.

Monsieur Astier : Quelle est la longueur de la canalisation à mettre hors gel ?

Monsieur Roll : La demande finale du SDIS est de mettre tout le raccord en Y hors gel, soit 3 mètres, alors qu'au départ nous ne devons mettre qu'un mètre de canalisation hors gel. Nous ne répondrons pas à cette nouvelle exigence du SDIS.

Monsieur Tosi : Nous vous avons généreusement accompagné en allant au-delà de notre mandat, le minimum serait de respecter nos demandes.

Monsieur Astier : Il faudrait protéger le linéaire de canalisation et les vannes. Il faudrait donc coffrer deux tuyauteries et couvrir aussi les vannes. Est-ce que ce serait long à faire ?

Madame Simon-Tajan : Il s'agit de cuves aériennes, il serait donc difficile d'opter pour une solution nécessitant d'enterrer cette partie.

Monsieur Bagnis : Pourquoi ne pas passer par un bureau d'études pour trouver une solution ?

Monsieur Astier : Vous pourriez demander à un bureau d'études de vous faire des propositions et les soumettre au SDIS.

Monsieur Tosi : Nous n'évaluerons plus de propositions. Nous reviendrons pour la réception de la citerne afin de valider sa conformité le cas échéant. Titanobel ne donne jamais suite aux solutions que nous proposons.

Monsieur Roll : Pour répondre à une des demandes du SDIS, une équipe de terrassement viendra régler le problème du talus près de la citerne dès la semaine prochaine.

Point sur le débroussaillage

Madame Trouilloux : Le maintien du débroussaillage autour du site est primordial car le risque incendie auquel est soumis l'établissement est un risque dit subi, c'est-à-dire qu'il vient d'une source externe au site (en l'occurrence un feu de forêt).

Madame Simon-Tajan : En supplément nous avons prévu de mettre en place de l'éco pâturage.

Remarques sur la révision du POI

Madame Trouilloux : Une nouvelle version du plan d'opération interne (POI) est attendue. Celle-ci doit inclure les nouveaux plans du site intégrant la localisation des citernes.

Monsieur Tosi : Nous ferons nos observations sur la mise à jour du POI.

Rapport environnemental

La diminution des déchets dangereux est due à leur centralisation sur le site de Vonges. En général, il s'agit de sacs ayant contenu des explosifs.

L'importante diminution de la consommation d'eau entre 2023 et 2024 s'explique par le fait qu'en 2023 nous avons rechargé en eau notre bassin incendie (qui n'est plus référencé par les pompiers).

Monsieur Odrat : Comment faites-vous pour remplir les cuves ?

Monsieur Roll : Nous avons acheminé l'eau depuis l'extérieur.

Question sur les exercices PPI

Monsieur Bagnis : Quand le prochain exercice PPI est-il prévu ?

Monsieur Astier : C'est la préfecture qui est à l'initiative des exercices PPI, nous ne connaissons pas encore la date du prochain exercice. Il n'y aura pas encore d'exercice en 2025 ça c'est sûr.

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES DEPUIS DERNIÈRE RÉUNION

Mme TROUILLOUX présente les inspections réalisées par la DRÉAL (diaporama en annexe).

Le porté à connaissance concernant les moyens de défense contre l'incendie, dont les citernes, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire signé le 17/03/2025. Cet APC a également permis d'actualiser les garanties financières du site et la nomenclature (voir texte). Concernant l'étude sisme obligatoire pour les sites SEVESO, beaucoup d'exploitants ont été en retard pour remettre l'étude. Nous avons eu des échanges à ce sujet avec Titanobel à qui nous avons accordé un délai supplémentaire, mais l'étude n'a tout de même pas été remise dans les délais allongés demandés. Un arrêté préfectoral de mise en demeure a donc été pris par le Préfet le 08/10/2024. L'étude nous a finalement été transmise en février 2025 et est actuellement à l'étude au siège de la DREAL PACA à Marseille auprès des spécialistes de la thématique.

Proposition d'une action avec l'école

Monsieur Bagnis : Nous avons reçu une demande d'une directrice d'école souhaitant échanger avec Titanobel.

Madame la sous-préfète : Cette rencontre est une bonne idée. J'invite Titanobel à participer à ce type d'événements lors des journées de la résilience. Nous pouvons inscrire votre action dans ce cadre, même si la journée a lieu pendant le mois d'octobre.

Madame Simon-Tajan : C'est une bonne idée, nous pourrions organiser quelque chose d'interactif et faire participer les enfants.

Questions sur l'information préventive

Monsieur Peuvrier : Existe-t'il une procédure pour informer les populations ?

Madame Simon-Tajan : Nous avons réalisé une campagne d'information du public en lien avec le Cyprès. Des plaquettes d'information ont été distribuées en mai 2023 sur l'ensemble du périmètre du PPI.

Adhésion de Titanobel a un automate d'appel

Madame Simon-Tajan : Nous avons adhéré à un automate d'appel, il faudra que nous voyions auprès de la mairie pour récupérer les contacts des riverains.

Intrusion involontaire de promeneurs sur la propriété de Titanobel

Monsieur Roll : J'alerte sur le fait que nous voyons beaucoup de VTTistes autour du site ainsi que des personnes à pied qui viennent récolter des champignons sur notre propriété, en dehors de la zone pyrotechnique.

Madame la sous-préfète : Nous pourrions rappeler dans le bulletin municipal qu'il s'agit d'une propriété privée.

Monsieur Bagnis : Le garde champêtre fait quelques rondes dans le secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 15h50.

Madame Anne-Cécile VIALLE,
Sous-Préfète de Brignoles



Présidente de la CSS